



# *notau*

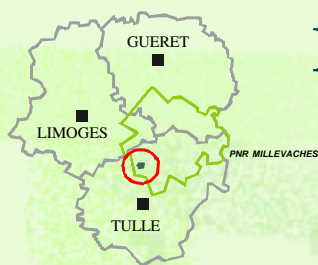
*Site Natura 2000*

# *Site Natura 2000*

## *Gorges de la Vézère autour de Treignac*

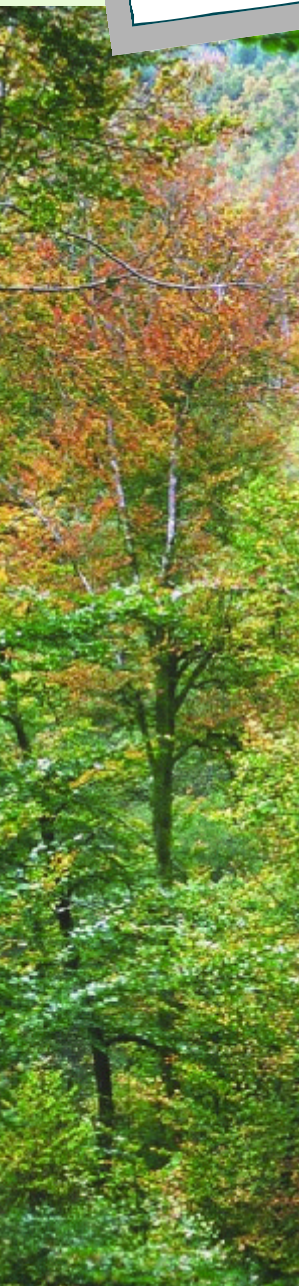
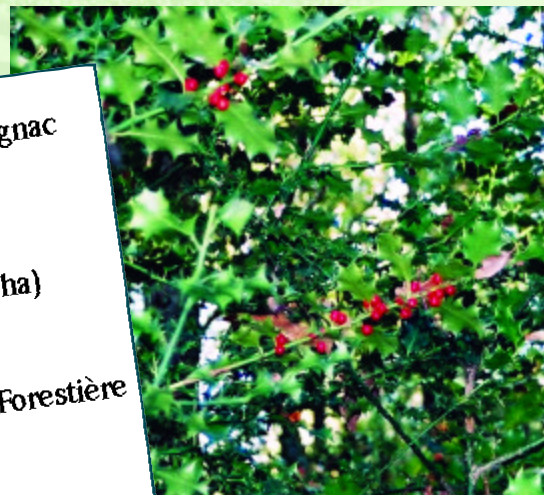


Direction Régionale de l'Environnement  
LIMOUSIN



# FICHE d'identité...

**Nom:** Gorges de la Vézère autour de Treignac  
**Région:** Limousin  
**Départements:** Corrèze (19)  
**Communes concernées:** Affieux (76 ha) - Lestards (47 ha)  
 St-Hilaire (90 ha) - Treignac (104 ha)  
 Viam (26 ha)  
**Superficie:** 345 ha  
**Opérateur du Site:** Centre Régional de la Propriété Forestière  
 (CRPF) du Limousin  
**Validation du Document d'Objectifs  
 par le Comité de Pilotage:** le 7 mars 2002



Situées au sein du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, les Gorges de la Vézère ont été proposées comme site Natura 2000 afin de maintenir:

- des habitats naturels, essentiellement forestiers : forêts alluviales, hêtraies à houx, ...
- des espèces particulières : chauves-souris, loutre, Damier de la succise, ....

Les habitats identifiés tirent leurs particularités des conditions topographiques et d'accès de cette forêt.

Les espèces bénéficient de la présence de peuplements feuillus adultes, de la qualité des eaux de la Vézère et de conditions de tranquillité particulières compte tenu des difficultés d'accès.

**Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a été créé par décret du 18 mai 2004.**



**Aire du parc :** 113 communes  
**Départements :** Corrèze, Creuse, Haute-Vienne  
**Région :** Limousin  
**Superficie :** 3143 km<sup>2</sup>  
**Nombre d'habitants :** 38 905 habitants.

**Le territoire :** Situé sur les contreforts du Massif Central, il occupe les plus hautes terres de la Montagne limousine entre 400 et 970 m.

#### Caractères patrimoniaux :

**Les paysages :** Un relief alvéolaire aux formes douces marqué par la présence d'un système agro-pastoral et l'installation récente d'une forêt de production.

**Les milieux remarquables :** tourbières, landes sèches à bruyères, forêts feuillues et forêts de pentes, nombreuses sources et cours d'eau.

**Les espèces remarquables :** 116 espèces végétales à forte valeur patrimoniale (lycopodes, droseras, flûteau nageant...), de nombreuses espèces animales remarquables (pique-prune, azuré des mouillères, loutre, moule perlière, truite fario, barbastelle, ...).

**Le patrimoine bâti :** Sites archéologiques, églises, croix monumentales, moulins à eau,...

#### Caractères économiques :

Une agriculture essentiellement consacrée à l'élevage (bovins et ovins limousins), un territoire à vocation herbagère.

Une production forestière récente, en forte croissance. La forêt occupe 50% du territoire.

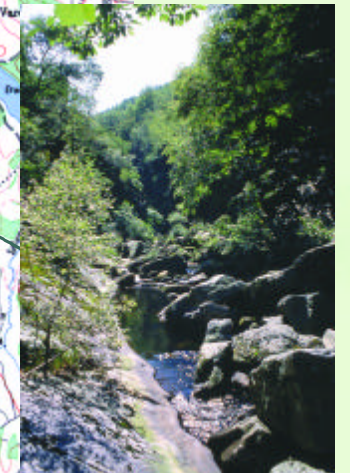
Un tourisme de pleine nature (tourisme pêche, randonnée, sports d'eau vives, activités nautiques).

Gour et Saut de la Virolle

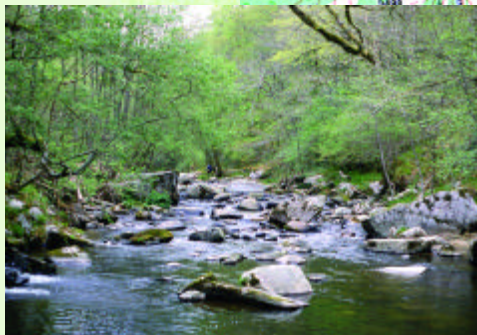
Gorges de la Virolle



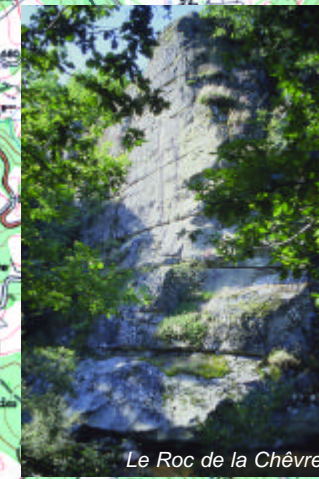
Le Rocher des Folles



Grande rigole en amont du Saut de la Virolle



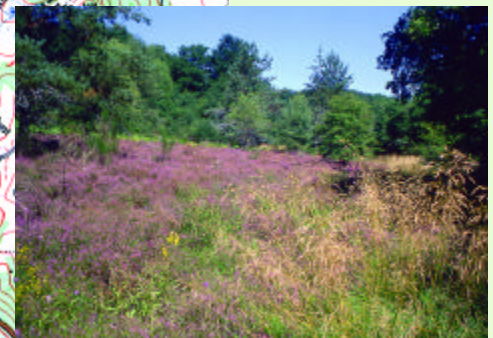
La Vézère en amont de l'usine de Chingeat



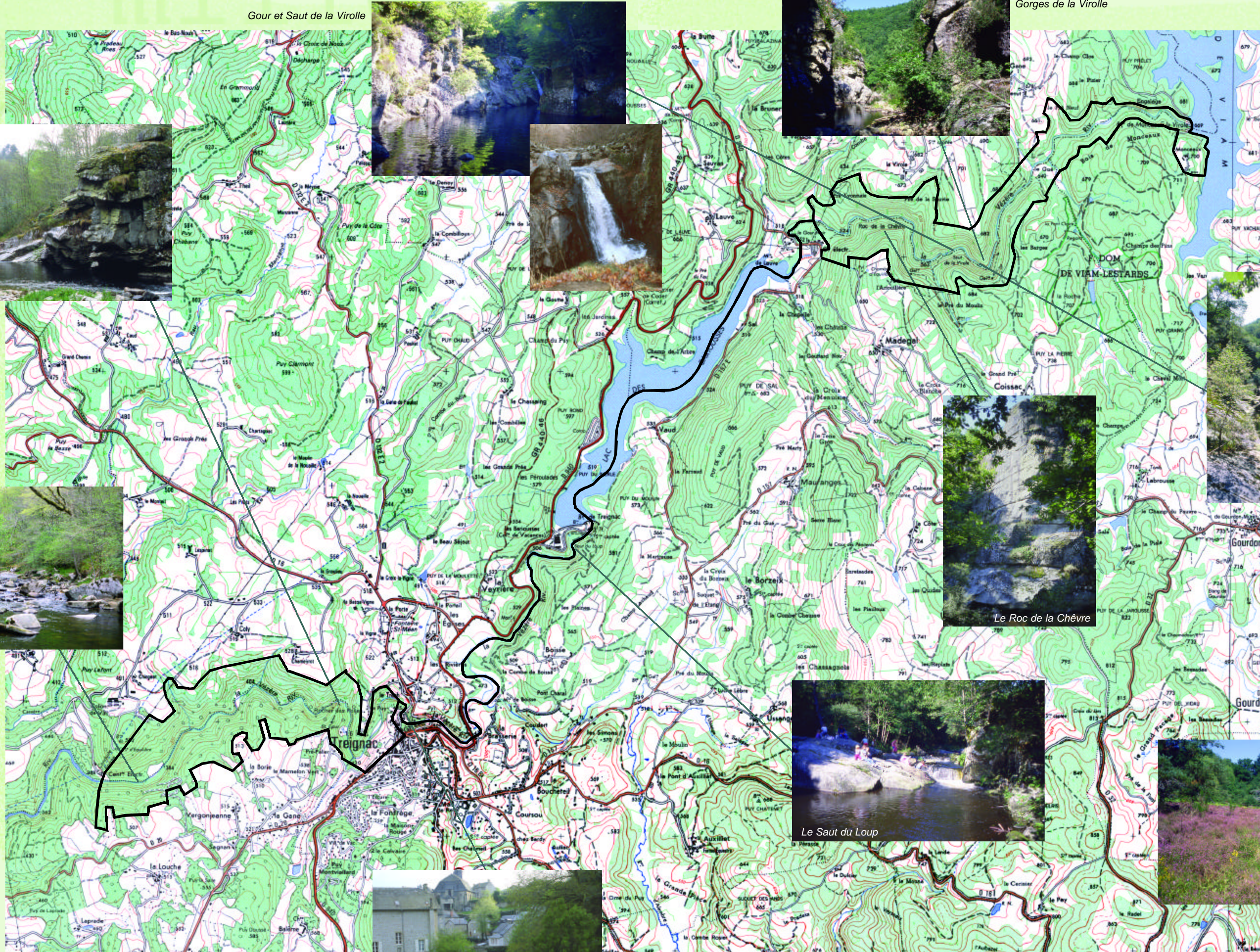
Le Roc de la Chèvre



Le Saut du Loup



Lande en face du Pré du Gué



Echelle: 3,1cm = 1km

— Site Natura 2000 = Zone Spéciale de Conservation

Treignac



# ANALYSE de l'existant...

## > Analyse écologique...

Le site se situe à une altitude comprise entre 630 m au niveau du barrage de Monceau-la-Violle et 375 m au niveau de l'usine de Chingeat.

Dans la partie centrale des gorges, on observe principalement un granite porphyroïde, le granite de Millevaches. On y rencontre localement des filons de pegmatite.

les sols les plus représentés sont :

-des sols superficiels (les rankers), présents sur les sommets et les rebords de croupes.

-des sols bruns acides fréquents en Limousin en milieu forestier.

Le site subit l'influence climatique du plateau de Millevaches. Il se caractérise par des températures moyennes annuelles les plus basses du Limousin, des gelées nombreuses, des précipitations importantes, de nombreuses chutes de neige, des brouillards fréquents, de nombreux orages.

Au niveau du site, le profil de la Vézère est accidenté.



La Vézère en aval de Treignac



Loutre

Sur le site étudié et aux environs, le patrimoine naturel recensé est important et diversifié: il comporte un site inscrit (le lac de Viam) et plusieurs Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site sont les suivants : forêts alluviales résiduelles (îlots dispersés le long de la Vézère), hêtraie à houx (58 ha), dalles rocheuses (5ha), landes sèches subatlantiques et montagnardes (3,5 ha), mégaphorbiaies (5 ha).

Les Gorges de la Vézère abritent de nombreuses espèces dont la protection est

prévue par l'annexe II de la Directive Habitats. Il s'agit de la loutre, de trois espèces de chauve souris (la Barbastelle, le Grand Murin, Le Murin de Bechstein), d'un papillon, le Damier de la Succise (Eurodryas aurinia sous espèce E. aurinia aurinia).



Grands murins

## > Analyse des activités humaines...

Les deux principales agglomérations traversées par la Vézère qui peuvent avoir un impact sur le site sont, de l'amont vers l'aval, Bugeat (1000 habitants) et Treignac (1500 habitants), toutes deux équipées d'une station d'épuration.

**Agriculture** : les terrains non forestiers représentent environ 36 hectares (soit environ 10% de la surface) sur le site. Les terrains à usage agricole représentent 33 hectares.

**Forêt** : il s'agit essentiellement de peuplements feuillus situés sur des pentes moyennes à fortes. Les peuplements résineux relativement jeunes, qui représentent une surface d'environ 40 ha (soit 13% de la surface boisée) sont situés sur les parties les moins difficiles d'accès. L'activité sylvicole, en dehors de ces secteurs reboisés, est relativement faible (coupes de bois de

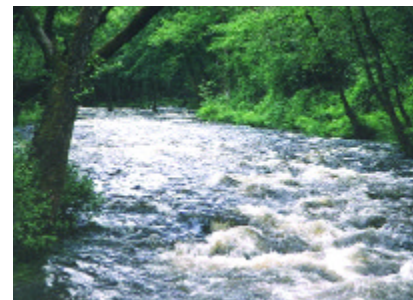


feu, ...) mais quelques propriétaires souhaitent envisager une mise en valeur des peuplements feuillus de qualité par une amélioration des peuplements existants. La ripisylve est souvent limitée à une bande de quelques mètres en bordure de Vézère et ne présente pas d'intérêt économique. Son exploitation serait, dans la majorité des cas, difficile.

L'ensemble du massif forestier, à l'exception de quelques parcelles qui appartiennent à la commune de Treignac (mais qui ne relèvent pas du régime forestier), appartient à des propriétaires forestiers privés. 4 propriétés situées en partie sur le site sont gérées conformément à un PSG pour 60 hectares environ.

**Hydroélectricité** : deux barrages hydroélectriques (Monceau-la-Violle et Bariousses), concédés à EDF, concernent directement le site.

**Tourisme** : il existe de nombreux sentiers de randonnée soit pédestre soit destinés aux VTT situés essentiellement à proximité de Treignac et autour du Lac des Bariousses. Seuls deux sentiers de randonnée pédestre concernent directement le périmètre d'étude.



**Loisirs nautiques** : le canoë constitue l'activité de plein air la plus représentée sur le site. La ville de Treignac et la Vézère étaient déjà en 1959 les organisateurs des premiers mondiaux de l'histoire.

La course se déroule sur un tracé de 5 km 300. Le départ est donné à Treignac et le parcours traverse tout le site Natura 2000 situé en aval de la ville. En dehors de l'activité canoë, les plans d'eau de Viam et des Bariousses proposent des baignades aménagées et sont équipés pour la pratique de la voile.

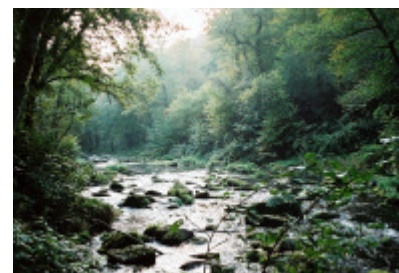
**Pêche** : la Vézère est classée en 1ère catégorie piscicole sur tout le site.

**Chasse** : une chasse traditionnelle est pratiquée sur le site essentiellement par des sociétés de chasse communales.

# PROPOSITIONS de gestion...

## > Stratégie réglementaire

**RESPECT DE LA REGLEMENTATION** ..... La Vézère est classée rivière "réservée" avec ses affluents dans le site. Une réglementation des boisements a été mise en place sur toutes les communes concernées par le site.



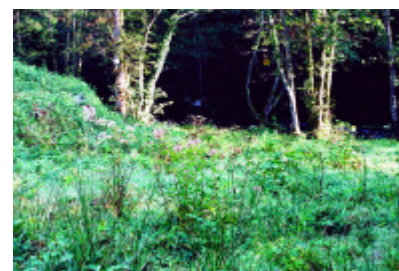
## > Stratégie contractuelle

**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA VÉZÈRE** ..... Des aménagements dans les conditions de fonctionnement hydraulique des barrages (débit réservé et manœuvre des vannes), l'amélioration de l'assainissement et la limitation des compétitions de canoë-kayak peuvent améliorer la qualité physique et biologique de la rivière. Sur les berges, des opérations d'entretien doivent limiter la fermeture du milieu.

**MAINTIEN ET/OU AMÉLIORATION DES HABITATS FORESTIERS ET AUTRES HABITATS NATURELS ASSOCIÉS** ..... Des interventions en faveur du renouvellement des hêtraies, compatibles avec la gestion actuelle, et de la restauration de mégaphorbiaies sont nécessaires pour préserver ces habitats. Le maintien des activités agricoles et l'exploitation d'une partie des arbres et arbustes dans les secteurs non agricoles éviteront la fermeture des autres milieux ouverts.

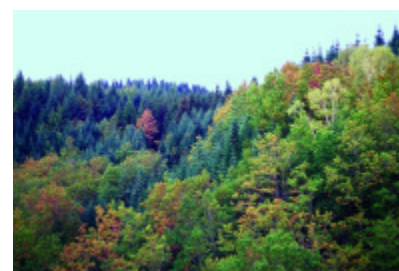


**MAINTIEN ET/OU AMÉLIORATION DES HABITATS D'ESPÈCES** ..... La qualité des zones de chasse des chauves-souris peut être améliorée par le maintien d'une surface suffisante de peuplements de feuillus adultes. La pérennité du Damier de la Succise dans les mégaphorbiaies sera assurée par l'ouverture de ces milieux en bord de Vézère et par des fauches adaptées dans des zones plus étendues. Les mesures d'amélioration de la qualité de l'eau favoriseront la présence de la loutre.



## > Animation du site

**MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE DESSERTE FORESTIÈRE ADAPTÉ** ..... Une étude, préalable aux travaux, sera lancée si nécessaire pour limiter la création de desserte là où elle est indispensable pour l'exploitation forestière et sans impact sur des habitats naturels ou d'espèces.



**PEUPEMENT RESINEUX** ..... La pratique d'une sylviculture dynamique permettrait de favoriser le mélange de peuplements de résineux existants avec des feuillus.

**COMMUNICATION - ACCUEIL DU PUBLIC** ..... L'information des propriétaires sera faite au moyen de réunions publiques et de contacts individuels.